



LE MONDE PROFESSIONNEL ET SES MULTIPLES VISAGES

Le monde professionnel est divisé en plusieurs grands secteurs : le secteur privé, la fonction publique et les indépendant.e.s.

1. LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé est très vaste et diversifié. Il regroupe surtout :

- Des petites, moyennes et grandes entreprises qui emploient parfois jusqu'à des milliers de travailleur.se.s. Ces entreprises fabriquent des produits, proposent des services ou font du commerce. Elles cherchent à réaliser un profit pour satisfaire leurs propriétaires et assurer leur développement.
- Des coopératives. À l'inverse des entreprises, tous les membres participent d'une façon ou d'une autre aux décisions et les bénéfices sont partagés de manière équitable.
- Des associations sans but lucratif appelées également asbl. Souvent, elles mènent des activités dans les domaines social, médical, culturel, sportif, éducatif, formatif ou du tourisme. Elles ne peuvent poursuivre un objectif d'enrichissement. Par contre, elles sont autorisées, dans une certaine mesure, à percevoir des cotisations et à tenir des activités contre paiement à condition que celles-ci restent inscrites dans le cadre des objectifs qu'elles poursuivent. Enfin, si elles réalisent des bénéfices, ceux-ci ne peuvent être distribués aux membres.

Dans le secteur privé, les travailleur.se.s sont considéré.e.s comme des *salarié.e.s* car ils et elles touchent un salaire.

2. LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique regroupe toutes les administrations et organisations qui travaillent pour l'État. Les personnes qui y travaillent s'appellent des « *fonctionnaires* ». Les travailleur.se.s du secteur public ont :

- Un emploi statutaire : ils et elles sont nommé.e.s dans une administration et assuré.e.s en principe d'y conserver leur emploi pendant toute leur carrière professionnelle ;
ou bien
- Un emploi contractuel : ils et elles sont engagé.e.s dans une administration dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée. L'emploi contractuel dans le secteur public se rapproche dès lors du travail salarié.

3. LES INDÉPENDANT.E.S

Les *indépendant.e.s* exercent de très nombreuses professions : médecin, avocat.e, architecte, entrepreneur.se dans le bâtiment, commerçant.e, plombier.e, etc. Ce qui réunit toutes ces personnes, c'est qu'elles sont « leur propre maître », elles ne reçoivent pas d'ordre d'un.e patron.ne ou d'un.e chef.fe et décident librement de ce qu'elles font avec les bénéfices de leurs activités.